



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

60e anniversaire du débarquement en Provence

Question écrite n° 45928

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la venue du Président algérien à Toulon, le 15 août prochain, à l'occasion du 60e anniversaire du débarquement de Provence. Il déplore la présence de M. Bouteflika à ces cérémonies organisées en mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord, dans la mesure où le Président algérien refuse toujours de s'expliquer sur de nombreuses déclarations à leur encontre. Ce dernier, pourtant négociateur des accords d'Évian, est le premier responsable du non-respect de ces mêmes accords. Sa venue, au milieu des autres chefs d'État, risque d'être considérée comme un affront supplémentaire à la mémoire des Français d'Algérie et des harkis. C'est pourquoi il souhaite, d'une part, connaître la position du ministre face aux légitimes réclamations des anciens combattants et des rapatriés et, d'autre part, savoir s'il est envisageable de profiter de cette visite pour régler notamment le problème de la libre circulation des harkis en Algérie et de la recherche des disparus.

Texte de la réponse

Le Président de la République a invité à Toulon, le 15 août, les chefs d'État des pays d'Afrique dont les combattants ont participé au débarquement de Provence afin d'exprimer la reconnaissance de la France envers ceux qui ont versé leur sang pour la libération de notre pays et de l'Europe. Les Algériens ont à l'évidence pleinement leur place dans cette commémoration, et il était légitime que le président algérien, comme les autres chefs d'État concernés par cette page de notre histoire, y soit convié. À travers eux et les anciens combattants présents, c'est bien un hommage à la solidarité et aux sacrifices de tous ces peuples qui a été rendu le 15 août à Toulon. Les affrontements qui ont déchiré Français et Algériens après la Seconde Guerre mondiale et ont laissé un souvenir douloureux, en particulier chez les Harkis, ne peuvent cependant pas affecter la reconnaissance que la Nation éprouve à l'égard de ces soldats venus d'Outre-mer pour participer à la libération du pays en 1944. Pour l'avenir, le travail de mémoire est un élément essentiel du partenariat que nous construisons avec l'Algérie selon les axes de la déclaration signée en mars 2003 à Alger lors de la visite d'État du Président de la République. D'importantes avancées ont déjà pu être réalisées sur des questions concrètes, y compris sur la circulation des Harkis. Des difficultés subsistent, et les autorités françaises veillent à ce qu'elles soient abordées tant dans le cadre du dialogue politique entre les deux États qu'au sein du groupe de travail sur les questions consulaires qui réunit périodiquement des experts français et algériens. Le ministre des affaires étrangères a abordé cette question lors de sa récente visite en Algérie les 12 et 13 juillet dernier. S'agissant de la douloureuse question des disparus français de la guerre d'Algérie, le ministère des affaires étrangères a par ailleurs rendu publics le rapport du CICR de 1963 et la liste des dossiers de personnes disparues en sa possession. Enfin, le plan de réhabilitation des sépultures civiles françaises en Algérie et le programme de numérisation des actes d'état-civil des rapatriés sont bien engagés, en bonne coopération avec les autorités algériennes. Sur tous ces sujets, le ministère des affaires étrangères travaille en étroite liaison avec la mission interministérielle aux rapatriés. Notre objectif est de construire une relation assainie et confiante avec l'Algérie, partenaire essentiel de par l'histoire et la géographie, qui permettra de progresser vers la prise en compte de ce passé commun, y compris ses pages les plus difficiles.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45928

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2004, page 6372

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9179